



Sybelles
.ski *mmmm*

CONSTRUCTION DE LA TELECABINE VALLEE PERDUE

Pièce PC 11

ETUDE D'IMPACT

Article 431-16 du Code de l'Urbanisme

Se référer et consulter l'étude d'impact environnementale réalisée par **KARUM : Projet de Télécabine Vallée Perdue** référence n° 2023011 du 2 Décembre 2024 (jointe en pièce j du DAET).

Pièce PC 13

RISQUES NATURELS

ATTESTATION DE L'ARCHITECTE OU DE L'EXPERT CERTIFIANT QUE L'ETUDE A ETE REALISEE ET QUE LE PROJET LA PREND EN COMPTE

Article 451-16-c du Code de l'Urbanisme

Les études ont été réalisées, et le projet de construction de la remontée mécanique et des locaux associés prend en compte les prescriptions et contraintes indiquées : se référer et consulter les études risques suivantes :

- Etude géotechnique préalable **SAGE « Analyse des risques naturels »** réf. **RP13883-1_ind00** du **06/11/2024** (jointe en pièce i du DAET)
- Etude **ENGINEERISK : « Diagnostic des risques nivologiques »** réf : **FRA542 Version 0** du **17/03/2022** (jointe en pièce i du DAET)

Fait à Fontcouverte - La Toussuire, le 20/12//2024

Le Maître d'Ouvrage

SOREMET



Fait à Meylan, le 20/12/2024

Le Maître d'œuvre

Pour DCSA Ingénieur conseil

